PUBLIÉ LE 30/04/2026

Décision n° 2026-37 du 30/04/2026 - Cessation de fonction auprès du Comité scientifique permanent « Médicaments de diagnostic et médecine nucléaire » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

Le Directeur général adjoint chargé des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-119 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « médicaments de diagnostic et médecine nucléaire » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-120 du 27 juillet 2023 portant nomination du comité scientifique permanent « médicaments de diagnostic et médecine nucléaire » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la lettre de démission de Monsieur JANIER (Marc) ;

Décide

Article 1er : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Monsieur JANIER (Marc) en qualité de membre du comité scientifique permanent « médicaments de diagnostic et médecine nucléaire » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Article 2 : La Directrice médicale médicaments 1 est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 30 avril 2026

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général adjoint chargé des opérations